

Communiqué de presse du 31 juillet 2023

Nouvelle hausse du prix du timbre ! Insatiables actionnaires...

AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX : +8,3% en moyenne.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'Arcep) a autorisé une augmentation des tarifs de La Poste de 8,3 % en moyenne allant jusqu'à 11,2% pour le timbre vert (J+3) qui passe de 1,16 € à 1,29 €, 11 % également pour la Lettre Recommandée passant de 4,83€ à 5,36€...les colis ne sont pas épargnés !

Aux dires des dirigeants de La Poste, *"ces évolutions permettent d'assurer la pérennité du service universel postal avec une qualité de service élevée dans un contexte d'inflation et de baisse des volumes du courrier, et de contribuer à répondre aux usages et aux besoins de ses clients tout en réduisant son empreinte carbone"*...

Avec cette nouvelle augmentation, supérieure à l'inflation, le risque est fort de voir s'éloigner un peu plus les Usagers du service public de La Poste, de ce mode de communication avec pour effet pervers d'aggraver la baisse des volumes. **Ce n'est pas en augmentant toujours plus le prix des correspondances que le courrier reviendra dans la sacoche des facteurs...**

Ces nouvelles augmentations se font dans un contexte où le service public postal est très largement dégradé après la suppression de l'acheminement en J+1, de l'écopli et de 800 bureaux de Poste "toutes opérations" en 3 ans. Mais aussi dans un contexte social tendu avec la suppression **de 23 000 emplois à La Poste SA depuis 2020, 1200 emplois menacés à Média-post, des démissions et des licenciements pour inaptitudes en hausse, l'annonce faite aux retraités de La Poste supprimant leurs "avantages" bancaires à compter du 1/1/2024, des augmentations de salaire bien en dessous de l'inflation.**

Cette forte augmentation laisse un goût amer au droit à la communication servi par La Poste.

Le Groupe La Poste mise sur ces augmentations « *pour éponger une partie du déficit du service universel postal* ». Il espère économiser 400 millions d'euros !

Pour la CGT FAPT, il n'y a pas de déficit dans un groupe dont le chiffre d'affaire est de 35,39 Md€.

La CGT FAPT exige que les 2 actionnaires publics que sont l'Etat et la CDC renoncent à leurs dividendes qu'ils ont reçus en 2022 soit 421 millions d'euros de dividendes et autre rachat d'actions.

D'autres part, dans leur communiqué, les dirigeants du Groupe La Poste font preuve d'une amnésie collective quand il s'agit d'évoquer les déboires du Groupe La Poste en Italie, condamné



pour fraudes fiscale et sociale par le procureur du tribunal de Milan, La Poste annonçant aujourd'hui près de 137 millions de redressement fiscal et social.

Pour la CGT FAPT, il est hors de question que le Groupe La Poste fasse payer aux usagers et aux postières et postiers les erreurs stratégiques qu'il a lui-même commis !!

La CGT FAPT dénonce cette stratégie qui détruit l'emploi, dégrade les conditions de travail, casse le service public postal tout en mettant à contribution les usagers pour une logique d'entreprise imposée unilatéralement au seul bénéfice de la finance.

La CGT FAPT propose l'appropriation publique des activités postales pour permettre :

- Le développement du service public postal avec le maintien et la création de bureaux de poste de proximité en zone urbaine rurale ;
- Une distribution du courrier et des colis 6 jours sur 7 en J+1 ;
- Des services financiers accessibles à tous les citoyens ;
- La création d'emplois stables et qualifiés pour assurer un service public postal de qualité partout et pour tous, en tout point du territoire.

Pour la CGT FAPT,
David DUBELLO
Membre du Bureau Fédéral CGT Fapt
Animateur des Activités Postales
07 87 58 28 99

